

Concrete Work – The Hazards of Working with Concrete Stats and Facts – French



FAITS

1. **Brûlures Chimiques et Irritation Cutanée** : Le béton humide est fortement alcalin et peut provoquer une dermatite grave ou des brûlures chimiques s'il reste en contact avec la peau non protégée. Il est donc nécessaire de porter des gants imperméables et des vêtements à manches longues.
2. **Inhalation de Poussière de Silice** : La découpe, le meulage ou le mélange du béton libèrent de la poussière de silice cristalline, qui peut entraîner une silicose ou un cancer du poumon si les travailleurs n'utilisent pas de masques respiratoires N95 ou supérieurs.
3. **Blessures Oculaires** : les particules et les éclaboussures de béton peuvent causer de graves lésions oculaires ; le port de lunettes de sécurité ou de lunettes de protection certifiées ANSI est indispensable.
4. **Lésions Respiratoires** : outre la silice, l'exposition à la poussière de ciment aggrave les problèmes respiratoires, ce qui nécessite le port de masques respiratoires adaptés et la mise en place d'environnements ventilés.
5. **Tensions Musculo-Squelettiques** : le levage de lourdes formes ou de chapes en béton nécessite un soutien ergonomique ; l'absence de ceintures lombaires et de techniques appropriées entraîne souvent des tensions.
6. **Risques de Choc** : le travail à proximité de bétonnières, de pompes et de coffrages expose les travailleurs à la chute d'outils ou de béton humide. Le port d'un casque de sécurité, de bottes à embout en acier et d'un gilet haute visibilité est indispensable.
7. **Glissades / Trébuchements / Chutes** : les surfaces humides et irrégulières autour des coulées de béton sont glissantes. Le port de chaussures antidérapantes et la prévention des chutes sont essentiels pour éviter les chutes.

STATISTIQUES

- Les données BLS 2023 ont enregistré 174 100 blessures non mortelles dans le secteur de la construction, les ouvriers du béton étant exposés à des risques de brûlures cutanées (20 %), de problèmes respiratoires dus à la poussière de silice (15 %) et de blessures aux pieds (10 %) lors de tâches telles que le coulage ou le meulage. Des EPP inadéquats ont contribué à 25 % de ces incidents.
- En 2024, la protection respiratoire (29 CFR 1926.1153) était la 5e infraction à l'OSHA la plus citée dans le secteur de la construction, avec 2 500 citations, souvent en raison de respirateurs inadéquats pour l'exposition à la poussière de

silice lors de la découpe du béton. Les violations relatives aux EPP (29 CFR 1910.132) se classaient au 6e rang, avec 1 876 citations.

- Une étude du NIOSH réalisée en 2022 a révélé que 30 % des travailleurs du béton exposés à la silice cristalline respirable ne disposaient pas d'une protection respiratoire adéquate, ce qui augmentait les risques de silicose et de cancer du poumon.
- Les données du CCOHS pour 2023 ont montré que les lieux de travail imposant le port d'une protection respiratoire et de gants résistants aux produits chimiques ont réduit de 22 % les blessures liées au béton, en particulier dans des tâches telles que le mélange ou la finition.
- En 2024, l'Ontario a introduit des amendes pouvant atteindre 500 000 dollars pour les infractions répétées à la santé et à la sécurité au travail, y compris le non-respect des EPP, ce qui a eu un impact sur les entrepreneurs en béton qui ne fournissaient pas de respirateurs ou de gants appropriés.